



Procuration bancaire

Par martine1952

Bonjour a tous,
Jaimerais savoir comment proceder une procuration bancaire a mon fils , nous sommes ages et au cas ou , je desirerais que celui ci puis disposer des sommes restantes sur le compte ,
vous remerciant
Bien cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous pouvez signer il faut tout simplement demander à la banque de vous fournir le modèle à remplir, avec la liste des pièces à fournir.

Si l'un de vous ne peut pas signer, il doit faire appel à un notaire qui établira une procuration notariée.

Attention, si vous posez la question dans la perspective de votre décès la procuration ne sera plus valide.